

## Nettoyant Plateau

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation      Nettoyant Plateau  
Nom chimique  
Type de produit      Mélange  
Code produit      260.250, 440.050, 850.001, 803.001, 868.001

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- PC35 : Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants).
- Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MAKERSHOP 3D  
12 rue Hippolyte Lecornué  
72000 LE MANS, France  
Téléphone : +33 (0)2 55 48 30 30  
Email : info@makershop.fr

#### Distributeur

MAKERSHOP 3D  
12 rue Hippolyte Lecornué  
72000 LE MANS, France  
Téléphone : +33 (0)2 55 48 30 30  
Email : info@makershop.fr

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

Giftnotrufzentrale (Österreich)  
Tel. No.: +43 1 406 4343

Antigif Centrum Centrum Antigif (België)/ Antigif Centrum Zentrum Antipoisons (Belgien)/ Antigif Centrum Centre Antipoisons (Belgique)  
Tel. No.: +32 070 245 245

( )  
Tel. No. / fax: +359 2 9154 233

Centar za kontrolu trovanja (Hrvatska)  
Tel. No.: +385 1 234 8342

Toxikologické informa ní centrum ( eská republika)  
Tel. No.: +420 224 919 293 / +420 224 915 402

Giftlinjen (Denmark)  
Tel. No.: +45 82 12 12 12

Mürgistusteabekeskus (Eesti)  
Tel. No.: +372 794 3794 (or 16662 national/ või 16662 riiklikku)

Myrkytystietokeskus (Suomi)  
Tel. No.: +358 09 471 977

---

## Nettoyant Plateau

---

ORFILA (INERIS) (France)  
Tel. No.: +33 (0) 1 45 42 59 59

Giftinformationszentrum, Charité – Universitätsmedizin Berlin, Hindenburgdamm 30, 12203 Berlin (Deutschland)  
Tel. No.: +4930 30686700

. . . . . ( )  
. . . . . : (0030) 2107793777

National Poisons Information Centre (Ireland)  
Tel. No.: +353 (0) 1 809 2166

Poison Centre (Iceland)/ Eitrunarmiðstöð (Ísland)  
Tel. No.: +354 543 2222

Hosp. Niguarda Ca 'Granda - Milan, Tel. No.: +39 02 66101029; CAV National Toxicological Information Center - Pavia, Tel. No.: +39 038224444 (Italy)

Valsts Toksikoloģijas centrs, Saind šāns un zūdu informācijas centrs (Latvija)  
Tel. No.: +371 670 42473

Valstybinė vaistų kontrolės tarnyba (VVKT), Apsinuodijimų informacijos biuras (VTI) (Lietuva)  
Tel. No.: +370 5 236 20 52

Isptar Mater Dei (Malta)  
Tel. No.: +356 2545 0000

Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC) (Nederland)  
Tel. No.: +31 (0) 30 274 8888

Norsk Giftinformasjonssenter (Norge)  
Tel. No.: +47 22 59 13 00

Europejski numer alarmowy (Polska)  
112

Instituto Nacional de Emergência Médica (Portugal)  
Tel. No.: +351 213 303 271

Biroul RSI și Informare Toxicologică (Romania)  
Tel. No.: +40 021 318 3606

Enotna telefonska številka za klice v sili (Slovenija)  
Tel. No.: 112

Národné toxikologické informačné centrum (NTIC) (Slovensko)  
Tel. No.: +421 2 5477 4166

Servicio de Información Toxicológica (España)  
Tel. No.: +34 91 562 04 20

Svensk Giftinformationscentral (Sverige)  
Tel. No.: +46 08 331231

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

---

## Nettoyant Plateau

### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Not Classified	Non classé
----------------	------------

### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement	:	Aucun
Pictogrammes	:	Aucun
Mentions de danger	:	Aucun
Conseils de prudence	:	

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Phrases EUH	: Aucun

### Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- Conservateur : PHENOXYETHANOL

### 2.3 - Autres dangers

<u>Substance PBT.</u>	- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
<u>matière vPvB.</u>	- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

- Le produit ne contient pas de substances dangereuses au sens de la réglementation.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- aucunes mesures particulières ne sont exigées.
<u>Après contact avec la peau</u>	- Se laver immédiatement avec: Eau - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. - En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Rincer la bouche abondamment à l'eau. - NE PAS faire vomir.

---

## Nettoyant Plateau

---

- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

- En cas de suspicion d'intoxication, s'adresser immédiatement au Centre national d'information sur les poisons, numéro de téléphone d'urgence voir section 1.4.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux

- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Monoxyde de carbone

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes - Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

---

## Nettoyant Plateau

---

- Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Maniement sûr: voir rubrique 7  
- Protection individuelle: voir rubrique 8  
- Evacuation: voir rubrique 13

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

---

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver le récipient bien fermé.

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Produits de préparation et de nettoyage

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

---

### 8.1 - Paramètres de contrôle

### 8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Protection oculaire: non indispensable.

- Mesures de protection supplémentaires pour les yeux: En cas d'un risque accru, en supplément

- Lunettes à monture  
- DIN EN 166

## Nettoyant Plateau

- Protection corporelle: non indispensable.
- Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains.
- En cas de contact cutané prolongé ou fréquemment répété :
  - Gants de protection selon EN374
  - Matériau des gants : Caoutchouc nitrile (0,11 mm).
  - Temps de passage : 120 min
  - Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
- Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).
- Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	incolore	<u>Odeur</u>	caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		6 < V < 9	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		> 99 °C	
Point éclair		> 61 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		0.95 g/cm <sup>3</sup> < V < 1.05 g/cm <sup>3</sup>	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	

## Nettoyant Plateau

Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrément	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	0 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

### 10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Mélange

## Nettoyant Plateau

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 - Informations sur les autres dangers

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## Nettoyant Plateau

### 12.1 - Toxicité

#### Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.</li><li>- Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.</li><li>- Éliminer les emballages/récipients/canettes vides ou partiellement vides après leur utilisation conforme dans une installation de déchets municipaux.</li></ul>
---	---

## Nettoyant Plateau

- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates                      Aucun

Substances Annex XIV                      Aucun

Substances Annex XVII                      Aucun

Teneur en COV                      0 %

- – RÈGLEMENT (CE) N° 907/2006 DE LA COMMISSION du 20 juin 2006 modifiant le règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents, afin d'adapter ses annexes III et VII. Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 168/5 le 21 juin 2006 ;

- – RÈGLEMENT (UE) 2016/918 DE LA COMMISSION du 19 mai 2016 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges. Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 156, le 14 juin 2016 ;

- – RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH) (JO L 203 du 26.6.2020, pages 28–58) ;

## Nettoyant Plateau

- - Le 16 décembre 2008, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges a été signé. Ledit règlement a modifié et abrogé les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et le règlement (CE) n° 1907/2006 (le règlement REACH). Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 353, volume 51 du 31 décembre 2008 ;
- - RÈGLEMENT (CE) n° 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents (JO L 104/1 du 8.4.2004, p.001-0035) ;
- Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.
- Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

### Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- Conservateur : PHENOXYETHANOL

### 15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	03/04/2025		

### Abréviations et acronymes

- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- EC50 : Concentration efficace de la substance provoquant des effets néfastes chez 50 % des animaux testés.
- IATA : Association du transport aérien international.
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- CME0 : Concentration la plus faible avec effet observé.
- DME0 : niveau d'effet indésirable observé le plus bas.
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- IMDG : Marchandises dangereuses maritimes internationales.
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- NOEC : Concentration sans effet observé.
- NOEL : Aucun niveau d'effet observable.
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- CL50 : Concentration létale à 50 % d'un animal testé.
- PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- ADR : L'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- PNEC : concentration prévue sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- TWA : moyenne pondérée dans le temps
- DL50 : Dose mortelle à 50 % d'un animal testé.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

---

## Nettoyant Plateau

---

Sources de données:

European Chemicals Agency (ECHA)  
European Chemicals Bureau (ECB)  
International Laboratories Organization (ILO)

Textes des phrases réglementaires

Not Classified	Non classé
----------------	------------

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

\*\*\* \*\*